



Rapport du Conseil Communal Séance du 25 février 2025

Présents:	M. Jean Luc Nosbusch, bourgmestre ; M. Bruno Domingues Grilo, Mme Lynn Mossong échevins; M. Camille Hoffmann, M. Emile Wies, Mme Andreza Sanguessuga Nene (points 1 – 17.b, point 30), M. Thomas Fellerich, Mme Anne Kohl-Kortum, Mme Monique Kuijpers, Mme Cindy Dichter, Mme Annemie Loor, conseillers ; M. Christophe Bastos, secrétaire communal ;
Absences excusées :	Mme Andreza Sanguessuga Nene (points 18 – 29),

Ordre du jour

En séance publique:

Administration générale

1. Présentation du projet Youth and Work au conseil communal – point sans délibération
2. Présentation de la pré-étude relative à l'agrandissement de la Crèche / Maison Relais – point sans délibération
3. Communication du Plan Pluriannuel de Financement initial (PPF) 2025 - point sans délibération
4. Approbation d'un avenant à la convention tripartite 2024 pour services d'éducation et d'accueil pour enfants – Crèche Beaufort – ENS - décision
5. Approbation d'une convention tripartite 2025 pour services d'éducation et d'accueil pour enfants – Maison Relais Beaufort - ES
6. Approbation d'une convention tripartite 2025 pour services d'éducation et d'accueil pour enfants – Crèche Beaufort - ENS
7. Approbation de la convention de fourniture d'eau de source avec la Commune de Waldbillig – décision
8. Vente de biens communaux déclassés – voiture utilitaire « Pick -up Mitsubishi »
9. Approbation de la convention régissant l'acceptation de déchets encombrants aux installations mécano-biologique du „Fridhaff"
10. Approbation de la convention régissant l'acceptation de déchets municipaux en non spécifiés ailleurs aux installations mécano-biologique du „Fridhaff"
11. Titres de recette 2024 – décision
12. Titres de recette 2025 – décision
13. Approbation d'un crédit supplémentaire – 3/630/608112/99001 Electricité des infrastructures et réseaux – décision
14. Approbation de divers devis estimatifs concernant : - décisions
 - a. Empierrement d'un chemin rural au lieu-dit « Auf Seiwescht » à Beaufort suivant devis ASTA – Chemins ruraux 3/411/612200/99001
 - b. Empierrement d'un chemin rural au lieu-dit « In der Bockelsdelt » à Beaufort suivant devis ASTA – Chemins ruraux 3/411/612200/99001
 - c. Réaménagement et agrandissement du cimetière de Beaufort et Dillingen 4/626/222100/20001
 - d. Réaménagement du Chalet scout 4/130/223800/21004
 - e. Aménagement d'un outdoor Fitness/ Fitness Senior 4/410/221313/99004
 - f. Éclairage public pour les rues an de klenge Gaarden, um Hiwel, Härewiss, rue de l'École, rue Belle-vue et Parking Härewiss 4/640/222100/22015
 - g. Frais d'études pour l'agrandissement de la Crèche / Maison Relais 4/920/211000/24004
 - h. Acquisition d'un tracteur forestier avec treuil hydraulique pour les besoins du service forestier des communes de Reisdorf et de Beaufort 4/410/223100/25003



- i. Remplacement d'un véhicule par un véhicule électrique pour l'atelier communal (ancien pick-up) 4/327/223210/25009
 - j. Acquisition d'une voiture électrique pour les services administratifs 4/120/223210/25001
 - k. Réaménagement du parking "Härewiss" 4/623/221313/25007
 - l. Aménagement d'un terrain de beach-volley avec éclairage, fontaine à eau potable et mobilier urbain 4/821/221313/25012
 - m. Installation d'une fontaine à eau auprès du kiosque à Beaufort 4/630/223800/25010
 - n. Réaménagement des toilettes et bureaux de l'ancienne auberge de jeunesse pour les besoins de l'office social régional 4/263/221312/25002
15. Approbation d'un avant-projet détaillé relatif au réaménagement et agrandissement du cimetière de Beaufort et Dillingen – 4/626/222100/20001 - décision
16. Décisions de principe concernant le lancement de soumissions publiques: - décisions
- a. Réaménagement et agrandissement du cimetière de Beaufort et Dillingen - 4/626/222100/20001
 - b. Aménagement d'une piste cyclable - 4/410/221313/99002
 - c. Stabilisation de l'ancienne plate-forme ferroviaire entre Dillingen et Grundhof, suite à l'effondrement d'un ancien mur de soutènement - 4/410/221313/18013

Urbanisme, aménagement communal et gestion des propriétés

17. Décisions de principes
- a. Mise à disposition d'un terrain communal et établissement d'un bail emphytéotique avec le CIGR
 - b. Mise à disposition d'un terrain communal par un bail emphytéotique avec le CIGR sans recours à une hypothèque
18. Approbation d'actes notariés
- a. Approbation d'un acte d'échange avec Monsieur Schilling et Madame Wewer concernant 4 parcelles, terres labourables, sises à Beaufort, section B de Kosselt au lieu-dit « Beim Kehmeschmoor » - décision
 - b. Approbation d'un acte de cession gratuite avec Monsieur Frisch concernant 3 parcelles, places voire, sises à Beaufort, section B de Kosselt au lieu-dit « Grand-Rue » - décision
 - c. Approbation d'un acte de cession gratuite avec Monsieur Frisch et Madame Hoffmann concernant 2 parcelles, places voire, sises à Beaufort, section B de Kosselt au lieu-dit « Grand-Rue » - décision
19. Approbation de l'avenant à la convention signée Pacte Logement 2.0

Commissions, syndicats et délégations

20. Acceptation de la démission de Monsieur Thomas Fellerich en tant que membre de la commission scolaire – décision
21. Acceptation de la démission de Monsieur Laurent Sauber en tant que membre de la commission scolaire – décision
22. Acceptation de la démission de Monsieur Thomas Fellerich en tant que membre de la commission de l'environnement – décision
23. Acceptation de la démission de Monsieur Thomas Fellerich en tant que délégué auprès de « la sécurité routière a.s.b.l. » – décision
24. Acceptation de la démission de Monsieur Thomas Fellerich en tant que délégué suppléant au SIAEE – Syndicat intercommunal pour la création, l'aménagement, la promotion et l'exploitation d'une zone d'activités économiques à caractère régional dans le canton d'Echternach – décision

Associations

25. Approbation d'un règlement communal concernant les primes pour les performances sportives des résidents et associations sportives locales
26. Approbation d'une convention avec le Syndicat d'Initiative et du Tourisme de Beaufort relative aux modalités d'attribution, d'utilisation et de restitution d'un subside extraordinaire – décision
27. Approbation des subsides - associations non-locales
28. Approbation des subsides - associations locales

Circulation

29. Confirmation d'un règlement temporaire de la circulation d'une durée supérieure à 72 heures dans la Rue de l'Auberge (NGPM) à l'intérieur de la localité de Beaufort

Collège des bourgmestre et échevins

30. Informations du collège des bourgmestre et échevins aux membres du conseil communal

Tous les points sont adoptés à l'unanimité, à l'exception des points 7, 12, 14.j., 17.a., 20, 22, 23, 24, 26, 28.

Début de la séance à 9:00 heures

En séance publique

1. Présentation du projet Youth and Work au conseil communal – point sans délibération

Une présentation est faite sur Youth & Work, une organisation indépendante qui accompagne les jeunes en difficulté vers l'emploi et la formation. Le chômage des jeunes au Luxembourg atteint 22,3%, soit bien plus que la moyenne nationale, et de nombreux jeunes font face à des difficultés multiples, comme le décrochage scolaire, la précarité ou le manque de soutien familial.

Depuis 2012, Youth & Work a accompagné plus de 3.500 jeunes, avec un taux de réussite de 81,1%. L'organisation propose un suivi individualisé, un coaching professionnel et des projets avec des entreprises partenaires. Aujourd'hui, 41 communes soutiennent cette initiative à travers des conventions de collaboration.

Lors d'une prochaine séance, le conseil communal devra se prononcer sur la pertinence de signer une convention avec Youth & Work, dans le but de soutenir localement cette initiative et d'offrir un accompagnement aux jeunes de la commune.

2. Présentation de la pré-étude relative à l'agrandissement de la Crèche / Maison Relais – point sans délibération

Le bureau d'architectes Planetplus présente la pré-étude sur l'extension de la Maison Relais de Beaufort.

L'étude met en évidence la saturation actuelle des infrastructures d'accueil périscolaire. Avec une capacité agréée de 176 enfants répartis entre les bâtiments existants, la Maison Relais accueille en réalité jusqu'à 209 enfants, et 24 restent en attente d'une place. Pour répondre à cette demande croissante, une extension est envisagée afin de créer au moins 57 nouvelles places, avec une capacité maximale de 90 enfants supplémentaires.

Le projet prévoit la construction d'un nouveau bâtiment de 365 m² comprenant des salles d'activités adaptées aux groupes restreints, un grand espace de mouvement de 75 m², ainsi que des locaux administratifs et de stockage. Le réaménagement des espaces existants permettra d'optimiser l'accueil des enfants et d'intégrer les normes en vigueur, notamment en matière de sanitaires et d'accessibilité. Un nouveau terrain de jeu de 1.000 m² est également prévu.

L'investissement total est estimé à 5.962.000 € TTC, avec un financement possible à hauteur de 1.463.500 € TTC via des subsides. Le coût net pour la commune serait donc d'environ 4.498.500 € TTC.

3. Communication du Plan Pluriannuel de Financement initial (PPF) 2025

Le collège des bourgmestre et échevins, représenté par le secrétaire communal, communique les tableaux de synthèse du Plan Pluriannuel de Financement (PPF) 2025, couvrant les années 2026-2027.

Le PPF 2025 prévoit une évolution des recettes et des dépenses ordinaires et extraordinaires. Selon les projections, les recettes ordinaires devraient passer de 16,1 millions d'euros en 2024 à 18,1 millions d'euros en 2027, tandis que les dépenses ordinaires atteindraient 11,3 millions d'euros en 2027.

En ce qui concerne les investissements, le budget extraordinaire prévoit des dépenses de 27,6 millions d'euros en 2025, qui diminueraient progressivement pour s'établir à 10,3 millions d'euros en 2027. Le financement repose sur des ressources propres, des emprunts et des subventions. La capacité d'autofinancement est estimée à 6,8 millions d'euros en 2027, assurant une stabilité financière malgré les investissements prévus.

Le conseil communal prend acte de cette communication ainsi que des explications fournies par le secrétaire communal, et devra tenir compte de ces projections pour les décisions budgétaires futures.

4. Approbation d'un avenant à la convention tripartite 2024 pour services d'éducation et d'accueil pour enfants – Crèche Beaufort – ENS

Le conseil communal approuve l'avenant à la convention tripartite 2024 du service d'éducation et d'accueil (SEA) de Beaufort – ENS, signé le 24 octobre 2024 entre le collège des bourgmestre et échevins, le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, et l'organisme gestionnaire Auberges de Jeunesse Luxembourgeoises a.s.b.l.

Cet avenant intervient suite à un décompte intermédiaire ayant entraîné un ajustement de l'estimation des besoins financiers et de la participation de l'État.

5. Approbation d'une convention tripartite 2025 pour services d'éducation et d'accueil pour enfants – Maison Relais Beaufort - ES

Le conseil communal approuve la convention tripartite 2025 du service d'éducation et d'accueil (SEA) à Beaufort – Maison Relais Beaufort - ES, signée le 20 décembre 2024 entre le collège des bourgmestre et échevins, le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, et l'organisme gestionnaire Auberges de Jeunesse Luxembourgeoises a.s.b.l.

Cette convention fixe les modalités de gestion financière et de coopération entre les parties, ainsi que la répartition de la participation financière entre l'État (75 %) et la commune (25 %) pour couvrir le déficit des frais d'encadrement et de fonctionnement.

L'estimation du besoin financier pour 2025 s'élève à 1.972.290 €, dont 493.073 € à charge de la commune.

6. Approbation d'une convention tripartite 2025 pour services d'éducation et d'accueil pour enfants – Crèche Beaufort - ENS

Le conseil communal approuve la convention tripartite 2025 du service d'éducation et d'accueil (SEA) à Beaufort – Crèche Beaufort - ENS, signée le 20 décembre 2024 entre le collège des bourgmestre et échevins, le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, et l'organisme gestionnaire Auberges de Jeunesse Luxembourgeoises a.s.b.l.

Cette convention définit les modalités de gestion financière et de coopération entre les parties, avec une prise en charge à 100 % par l'État des coûts liés au déficit résultant de la différence entre les frais opposables et les recettes perçues auprès des usagers.

L'estimation du besoin financier pour 2025 s'élève à 1.343.448 €, comprenant les frais d'encadrement et de fonctionnement.

7. Approbation de la convention de fourniture d'eau de source avec la Commune de Waldbillig – décision

Le conseil communal, avec 10 voix pour et 1 abstention, approuve la convention conclue le 7 janvier 2025 entre la commune de Beaufort, représentée par son collège des bourgmestre et échevins, et la commune de Waldbillig, représentée par son collège des bourgmestre et échevins, concernant la fourniture d'eau de source.

Cette nouvelle convention, qui remplace l'accord précédent du 27 février 1975, entrera en vigueur à partir du 28 février 2025 pour une durée de 25 ans, soit jusqu'au 28 février 2050. Elle encadre la fourniture d'un approvisionnement d'appoint en eau de source depuis les sources situées à Mullerthal, sous certaines conditions définies par les deux parties.

Le tarif d'eau est initialement fixé à 0,40 €/m³ hors TVA, ajustable chaque année en fonction de l'indice des prix de la construction publié par le STATEC.

Le point de fourniture est situé à la limite territoriale de la commune de Waldbillig, et un système de lecture contradictoire semestrielle des compteurs est mis en place pour garantir la transparence de la consommation.

8. Vente de biens communaux déclassés – voiture utilitaire « Pick-up Mitsubishi »

Le conseil communal décide de céder le véhicule utilitaire défectueux Pickup Mitsubishi BQ6364 au Garage Grondhaff S.à r.l. de Grundhof pour un montant de 1 500,00 € TTC, conformément à l'offre reçue par courriel en date du 16 janvier 2025.

Cette décision s'inscrit dans le cadre des dispositions légales en vigueur, qui attribuent la compétence de la vente de biens communaux au conseil communal.

Le véhicule en question, appartenant à la commune de Beaufort, est jugé défectueux, et le coût des réparations a été estimé excessif par rapport à sa valeur actuelle. La cession permettra d'optimiser la gestion du parc automobile communal en évitant des dépenses disproportionnées pour sa remise en état.

9. Approbation de la convention régissant l'acceptation de déchets encombrants aux installations mécano-biologique du „Fridhaff”

Le conseil communal approuve la convention conclue le 28 janvier 2025 entre la commune de Beaufort, représentée par son collège des bourgmestre et échevins, et le syndicat intercommunal pour la gestion des déchets - SIDEC, représenté par sa

présidente Christiane Eicher-Karier, concernant l'acceptation de déchets encombrants aux installations mécano-biologiques du "Fridhaff".

Cette convention vise à réglementer les modalités d'acceptation des déchets dans ces installations et à déterminer les obligations et responsabilités des parties. Elle fixe également les conditions de dépôt et de conformité des déchets encombrants et prévoit le respect des procédures et du règlement interne des installations du Fridhaff.

10. Approbation de la convention régissant l'acceptation de déchets municipaux en non spécifiés ailleurs aux installations mécano-biologique du „Fridhaff"

Le conseil communal approuve la convention conclue le 28 janvier 2025 entre la commune de Beaufort, représentée par son collège des bourgmestre et échevins, et le syndicat intercommunal pour la gestion des déchets - SIDEC, représenté par sa présidente Christiane Eicher-Karier, concernant l'acceptation de déchets municipaux non spécifiés ailleurs aux installations mécano-biologiques du "Fridhaff".

Cette convention encadre les modalités d'acceptation et de traitement des déchets dans ces installations et définit les obligations et responsabilités de la commune en tant que détenteur des déchets. Les déchets concernés seront soumis à un prétraitement avant leur évacuation vers des installations autorisées, notamment celles du SIDOR à Leudelage et de la décharge du SIGRE au Muertendall, conformément au contrat de coopération entre les syndicats intercommunaux.

11. Titres de recette 2024

Le conseil communal approuve l'arrêt des titres de recettes de l'exercice 2024 d'un montant total de 2 957 333,92 €. Ces recettes concernent notamment les dotations de l'État, les revenus des infrastructures communales (eau, assainissement, déchets), les subventions et les taxes diverses.

12. Titres de recette 2025

Le conseil communal approuve l'arrêt des titres de recettes de l'exercice 2025 d'un montant total de 2 688 175,25 €, ces recettes concernent notamment les dotations de l'État, les reprises sur fonds de réserve, les taxes d'infrastructure et de raccordement, les loyers et locations, ainsi que diverses redevances et remboursements.

13. Approbation d'un crédit supplémentaire – 3/630/608112/99001 Electricité des infrastructures et réseaux – décision

Le conseil communal approuve l'octroi d'un crédit supplémentaire de 130 000,00 € à l'article 3/630/608112/99001 – Électricité des infrastructures et réseaux du budget 2025, portant ainsi le crédit total de cette ligne budgétaire à 146 000,00 €.

Cette décision a été prise en raison de l'insuffisance du montant initialement budgété pour couvrir les dépenses énergétiques des infrastructures et réseaux communaux, due à une erreur lors de l'établissement du budget.

Le financement de ce crédit supplémentaire sera imputé sur le boni de l'exercice 2025, qui s'élève à 962 452,18 €, garantissant ainsi l'équilibre budgétaire.

14.a. – 14.n. Approbation de divers devis

Le conseil communal approuve les devis suivants à l'unanimité des voix, sauf pour le point 14.j, qui a été adopté avec 10 voix pour et 1 abstention :

- a. Devis initial concernant l'empierrement d'un chemin rural au lieu-dit "Auf Seiwescht" au montant de 130.000 € ;
- b. Devis initial concernant l'empierrement d'un chemin rural au lieu-dit "In der Bockelsdelt" au montant de 78.750 € ;
- c. Devis initial concernant le réaménagement et agrandissement du cimetière de Beaufort et Dillingen au montant de 618.930 € ;
- d. Devis initial concernant le réaménagement du Chalet scout au montant de 130.000 € (*il s'agit exclusivement de frais de démolition ; cet article budgétaire était le seul disponible pour ces travaux. À court terme, aucune reconstruction du chalet n'est prévue*) ;
- e. Devis initial concernant l'aménagement d'un outdoor Fitness / Fitness Senior au montant de 201.266,76 € ;
- f. Devis initial concernant l'éclairage public pour les rues "An de klenge Gaarden", "Um Hiwel", "Härewiss", rue de l'École, rue Belle-Vue et Parking Härewiss au montant de 62.829 € ;
- g. Devis initial concernant les frais d'études pour l'agrandissement de la Crèche / Maison Relais au montant de 512.000 € ;
- h. Devis initial concernant l'acquisition d'un tracteur forestier avec treuil hydraulique pour les communes de Reisdorf et Beaufort au montant de 200.000 € ;

- i. Devis initial concernant le remplacement d'un véhicule par un véhicule électrique pour l'atelier communal au montant de 50.000 € ;
- j. Devis initial concernant l'acquisition d'une voiture électrique pour les services administratifs au montant de 45.000 € (adopté avec 10 voix pour et 1 abstention) ;
- k. Devis initial concernant le réaménagement du parking "Härewiss" au montant de 45.000 € ;
- l. Devis initial concernant l'aménagement d'un terrain de beach-volley avec éclairage, fontaine à eau potable et mobilier urbain au montant de 129.998,70 € ;
- m. Devis initial concernant l'installation d'une fontaine à eau auprès du kiosque à Beaufort au montant de 20.000 € ;
- n. Devis initial concernant le réaménagement des toilettes et bureaux de l'ancienne auberge de jeunesse pour les besoins de l'office social régional au montant de 149.994 €.

Le conseil communal valide ainsi l'ensemble des projets conformément aux devis établis.

15. Approbation d'un avant-projet détaillé relatif au réaménagement et agrandissement du cimetière de Beaufort et Dillingen – 4/626/222100/20001

Le conseil communal approuve l'avant-projet détaillé établi par BEST Ingénieurs-Conseils pour un montant de 440.080,00 € HTVA.

Le projet prévoit notamment la création de parkings, l'aménagement de chemins, la rénovation et l'extension des murs d'enceinte, l'installation de mobilier urbain et l'aménagement paysager. À Dillingen, des jardins du souvenir et des espaces pour urnes seront aménagés.

Le financement est inscrit au budget 2024-2025, et les crédits complémentaires seront prévus dans les budgets futurs.

16.a. – 16.c. Décisions de principe concernant le lancement de soumissions publiques:

Le conseil communal adopte les décisions suivantes concernant le lancement de soumissions publiques pour trois projets d'infrastructure :

16.a. Réaménagement et agrandissement du cimetière de Beaufort et Dillingen

Suite aux délibérations antérieures et à l'approbation de l'avant-projet détaillé estimé à 440.080,00 € HTVA, le service technique communal est chargé de lancer la procédure de soumission publique pour la mise en œuvre du projet.

16.b. Aménagement d'une piste cyclable

Malgré l'absence de subside du Ministère des Transports publics, la commune considère ce projet comme prioritaire pour la mobilité douce et la sécurité des usagers. Une éventuelle aide du Ministère du Tourisme est toujours attendue. Le service technique communal est mandaté pour initier la procédure de soumission publique en tenant compte des financements prévus.

16.c. Stabilisation de l'ancienne plate-forme ferroviaire entre Dillingen et Grundhof

À la suite de l'effondrement d'un ancien mur de soutènement, la commune doit assurer la stabilité et la conservation de ce site classé.

L'INPA a accordé un subside de 39.835 €, mais uniquement pour certaines parties du projet. Lors des discussions initiales, une promesse orale d'un subside couvrant 50 % des coûts avait été comprise par les membres du conseil communal, mais l'INPA a finalement limité son financement à des éléments patrimoniaux spécifiques, excluant une prise en charge globale.

Une solution alternative moins coûteuse, permettant une réduction d'environ 120.000 €, avait été envisagée, mais l'INPA n'a pas validé cette option, ce qui empêcherait toute subvention sur cette alternative. De ce fait, après déduction du subside accordé, la différence de coût entre les deux options devient négligeable, justifiant la réalisation du projet initial estimé à 509.908,23 € TVAC.

Étant donné qu'il n'existe aucune autre alternative viable, le conseil communal décide de procéder au lancement de la soumission publique pour permettre la mise en œuvre du projet, assurant ainsi la sécurisation et la préservation du site. Le service technique communal est chargé de coordonner cette procédure conformément aux réglementations en vigueur.

17.a. Décision de principe : mise à disposition d'un terrain communal et établissement d'un bail emphytéotique avec le CIGR

Le conseil communal examine la demande du CIGR Möllerdall concernant la construction d'un bâtiment destiné à ses activités sur un terrain communal.

Pour obtenir un subside ministériel, le CIGR doit débiter les travaux dans l'année en cours. Cependant, la finalisation cadastrale et foncière des parcelles n'étant pas encore aboutie, la commune ne peut encore établir l'acte de bail emphytéotique. Par ailleurs, le CIGR nécessite un prêt bancaire, mais la banque exige une garantie, ce qui a conduit à la demande d'intégrer une hypothèque sur le terrain communal.

La commune ne souhaitant pas se porter garante, une première proposition d'établissement d'un bail emphytéotique avec hypothèque est rejetée par le conseil communal, avec 2 voix pour, 6 contre et 3 abstentions.

17.b. Mise à disposition d'un terrain communal par un bail emphytéotique avec le CIGR sans recours à une hypothèque

À la suite de cette décision, une nouvelle proposition est examinée afin de permettre la mise à disposition du terrain sans hypothèque.

Le conseil communal soutient l'implantation du CIGR, tout en réaffirmant son refus d'assumer une quelconque garantie bancaire. Cette alternative permettrait au CIGR de poursuivre ses démarches et de bénéficier des subsides, sans que la commune n'engage un risque financier supplémentaire.

Après délibération, le conseil communal, par un vote à l'unanimité, approuve l'établissement d'un bail emphytéotique garantissant au CIGR l'usage du terrain communal, sans possibilité de le mettre en hypothèque.

18.a. – 18.c. Approbation d'actes notariés

Le conseil communal approuve les actes suivants relatifs à l'échange et à la cession de terrains, tous votés à l'unanimité des voix :

18.a. Acte d'échange avec Monsieur Schilling et Madame Wewer

Un échange de terrains a été conclu entre la commune et les époux Jean Schilling – Hilda Wewer. La commune acquiert 67 ares 50 centiares de terres labourables au lieu-dit "Beim Kehmeschmoor", en contrepartie d'une parcelle communale de 1 hectare 50 ares au lieu-dit "Bei Nikloskreuz".

L'échange, évalué à 56.000,00 €, se fait sans soulte, les terrains ayant une valeur équivalente. Il s'inscrit dans un objectif d'utilité publique, lié à la construction d'un dépôt pour copeaux et d'un bâtiment destiné au CIGR Mëlldall.

18.b. Cession gratuite de terrains par Monsieur Frisch

Monsieur Pierrot Frisch cède gratuitement à la commune 3 parcelles situées Grand-Rue, d'une contenance totale de 29 centiares. Cette cession, évaluée à 203,00 €, permet l'intégration des terrains dans le réseau public de voirie.

18.c. Cession gratuite de terrains par Monsieur Frisch et Madame Hoffmann

Monsieur Pierrot Frisch et Madame Madelaine Hoffmann cèdent également gratuitement à la commune 2 parcelles situées route de Dillingen, d'une contenance totale de 13 centiares. L'évaluation du bien est de 91,00 €, et ces terrains seront intégrés au réseau communal de voirie.

19. Approbation de l'avenant à la convention signée Pacte Logement 2.0

Le conseil communal approuve l'avenant à la convention de mise en œuvre du Pacte Logement 2.0, signé le 13 janvier 2025 entre la commune de Beaufort et le Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire.

Cet avenant modifie principalement les conditions de financement du conseiller logement, en fixant une prise en charge maximale de 380 heures par an, sans dépasser un plafond de 42.000 €. Selon les cas, les frais seront couverts directement par l'État via la Klima-Agence G.I.E. ou par un versement forfaitaire à la commune après validation du bilan annuel d'avancement du PAL.

20. – 24. Acceptation de démissions au sein de différentes commissions et mandats

Le conseil communal prend acte et approuve les démissions suivantes, après délibération :

20. Démission de Monsieur Thomas Fellerich en tant que membre et président de la commission scolaire (*vote : 8 voix pour, 2 abstentions*).
21. Démission de Monsieur Laurent Sauber en tant que membre et secrétaire de la commission scolaire (*vote à l'unanimité*).

22. Démission de Monsieur Thomas Fellerich en tant que membre et secrétaire de la commission de l'environnement (vote : 8 voix pour, 2 abstentions).
23. Démission de Monsieur Thomas Fellerich en tant que délégué auprès de "La Sécurité Routière a.s.b.l." (vote : 8 voix pour, 2 abstentions).
24. Démission de Monsieur Thomas Fellerich en tant que délégué suppléant au sein du SIAEE (Syndicat intercommunal pour la zone d'activités économiques du canton d'Echternach) (vote : 8 voix pour, 2 abstentions).

25. Approbation d'un règlement communal concernant les primes pour les performances sportives des résidents et associations sportives locales

Le conseil communal adopte un règlement communal visant à récompenser les performances sportives des résidents et associations locales de la commune de Beaufort.

Ce règlement, élaboré en collaboration avec la commission des sports, de la jeunesse et du loisir, prévoit l'attribution de primes et distinctions pour les sportifs et équipes ayant obtenu des résultats remarquables, ainsi que pour les personnes engagées dans la promotion du sport et de ses valeurs.

Les candidatures devront être soumises avant le 15 mai de chaque année et seront évaluées par la commission compétente. La remise des récompenses aura lieu à l'occasion de la Fête Nationale ou d'un événement dédié.

Ce règlement entrera en vigueur le 1er janvier 2024, afin d'honorer les performances réalisées en 2024.

26. Approbation d'une convention avec le Syndicat d'Initiative et du Tourisme de Beaufort relative aux modalités d'attribution, d'utilisation et de restitution d'un subside extraordinaire

Le conseil communal approuve, par 8 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre, la convention conclue le 4 février 2025 entre la commune de Beaufort et le Syndicat d'Initiative et de Tourisme de Beaufort (SITB).

Cette convention formalise l'attribution d'un subside extraordinaire de 340 000 €, destiné au réaménagement du Bloc sanitaire II et à la création de 4 gîtes ruraux au Camping Park Beaufort. Ce soutien s'ajoute à une subvention de 500 000 € déjà accordée par la commune en 2020, portant son engagement total dans ce projet à 840 000 €.

Le financement global du projet repose sur plusieurs sources, notamment une subvention du ministère, les fonds propres du SITB et des réserves financières. L'attribution du subside est conditionnée au respect des règles d'aides publiques, ainsi qu'au suivi et à la justification rigoureuse des fonds.

La décision sera transmise au Ministère compétent, conformément aux procédures en vigueur.

27. Approbation des subsides - associations non-locales

Le conseil communal approuve à l'unanimité l'octroi de 1.020 € en subsides à diverses associations nationales et internationales, conformément aux demandes reçues et aux crédits budgétaires prévus.

Les montants attribués sont fixés à 15 € pour les associations à vocation internationale et 50 € pour celles à impact national, soutenant ainsi des organisations engagées dans les domaines humanitaire, social et environnemental.

28. Approbation des subsides - associations locales

Le conseil communal approuve, par 9 voix pour et 1 abstention, l'octroi de 63 000 € en subsides ordinaires aux associations locales, sur la base des activités et manifestations réalisées en 2023.

Ces montants, maintenus à leur niveau précédent, sont attribués dans l'attente de la finalisation d'un règlement communal en cours d'élaboration, qui définira les modalités futures d'allocation des subsides et qui entrera en vigueur pour le prochain subside.

Ce soutien vise à encourager les associations locales culturelles, sportives et sociales, qui contribuent activement à la vie communale et à la diversité des activités locales.

29. Confirmation d'un règlement temporaire de la circulation d'une durée supérieure à 72 heures dans la Rue de l'Auberge (NGPM) à l'intérieur de la localité de Beaufort

Le conseil communal confirme un règlement temporaire de circulation dans la Rue de l'Auberge à Beaufort, adopté en urgence en raison de travaux au réseau de canal.

En vigueur du 13 janvier 2025 jusqu'à la fin du chantier, le règlement prévoit l'interdiction de stationnement aux abords du bâtiment n°7 et un itinéraire alternatif via la Rue de l'Église.

30. Informations du collège des bourgmestre et échevins aux membres du conseil communal

Le collège des bourgmestre et échevins informe le conseil communal des points suivants :

- Rénovation de la Route N10 à Dillingen : Le collège a reçu une réclamation concernant l'impact des travaux sur le stationnement et reproche au conseil d'avoir communiqué ces informations incomplètes aux habitants. La commune attend toujours les plans définitifs de Ponts et Chaussées.
- Demande de l'Agility Club : La commune rappelle que les terrains aménagés (Hondswisen) servent l'intérêt général et qu'aucun espace n'est disponible pour l'Agility Club.
- Inauguration du bassin d'eau : L'événement aura lieu le 21 mars 2025 en présence des ministres Serge Wilmes et Léon Gloden.
- Minibus scolaires : Le CBE Refuse suite à une demande l'installation de chauffages d'appoint pour des raisons budgétaires et écologiques, mais autorise le stationnement des véhicules en intérieur durant l'hiver.
- Festival interculturel "Bis am Bus" : Le Conseil y est invité et la logistique est coordonnée par la commune et la commission du vivre ensemble. Le Welcome Day du 8 mars 2025 deviendra un événement annuel pour accueillir les nouveaux habitants.
- Initiatives interculturelles : Information de l'excursion en bus pour le Festival des Migrations et de l'organisation du Little World Café aussi organisés par la commission du vivre ensemble.
- Rencontres et visites :
 - La Police a pris contact avec le CBE.
 - Une délégation communale a présenté le projet NGPM au Ministère du Tourisme.
- Une discussion a eu lieu concernant l'embauche d'un agent municipal régional.
- Prochaine séance : Fixée au 1er avril 2025.

Fin de la séance à 12:45 heures